

LE REPENTIR

Cheikh Muhammad Ibn Sâlih al 'Uthaymîn





AVANT-PROPOS

Ce document est offert à titre gracieux par la Maktaba Tawhid. Le partage de ce document est vivement recommandé, mais seulement à partir du lien de téléchargement suivant :

[Je télécharge mon e-book ici](#)

Par ailleurs, toute modification du présent document est interdite, ainsi que sa commercialisation. Nous vous laissons ce document tel une *amanah*, un dépôt.

Le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « Les signes distinctifs de l'hypocrite sont au nombre de trois : lorsqu'il parle, il ment ; lorsqu'il fait une promesse, il ne la tient pas ; et lorsqu'on lui confie un dépôt, il le trahit. » Rapporté par Al Bukhâri et Muslim.

Après avoir loué Allah et prié sur le Prophète ﷺ, l'auteur ﷺ dit :

« Mes chers frères, clôturez ce mois du Ramadan en vous repentant à Allah de la désobéissance et en retournant vers Lui en accomplissant ce qu'Il agrée. Aucun homme n'est exempt d'erreurs et de défauts. Tout fils d'Adam est sujet à de nombreuses fautes et le meilleur de ceux qui commettent des fautes est celui qui se repent abondamment. Allah ﷻ a encouragé au repentir dans Son Livre ainsi que Son Prophète ﷺ dans ses discours.

Allah ﷻ a dit (traduction rapprochée du sens du verset) : ﴿Demandez à votre Seigneur de vous pardonner, et revenez repentants à Lui. Il vous accordera une belle jouissance [en ce monde] jusqu'à un terme fixé, et attribuera à chacun la grâce qu'il mérite. Mais si vous vous détournez, je crains pour vous le châtiment d'un grand jour.﴾¹

Il ﷺ a également dit (traduction rapprochée du sens du verset) : ﴿Dis-leur : « Je ne suis qu'un homme comme vous, mais il m'a été révélé que vous n'avez de [véritable] Dieu si ce n'est un Dieu unique ! Empruntez donc la voie droite qui mène à Lui et implorez Son pardon ! ﴾²

Il ﷻ a aussi dit (traduction rapprochée du sens du verset) : ﴿Ô croyants ! Repentez-vous tous devant Allah, afin que vous réussissiez.﴾³

Il ﷻ a aussi dit : (traduction rapprochée du sens du verset) ﴿Ô vous qui croyez ! Repentez-vous sincèrement devant Allah afin que votre Seigneur efface vos méfaits et vous intro-

1 Hoûd, 3.

2 Les versets détaillés, 6.

3 La lumière, 31.



duise, pour l'éternité, dans des jardins sous lesquels coulent des rivières»¹

Il ﷺ a aussi dit (traduction rapprochée du sens du verset) : «Allah aime ceux qui se repentent abondamment, et ceux qui se purifient.»²

Les versets mentionnant le repentir sont nombreux.

Quant aux hadiths sur le sujet, il y a :

— Ce qui est rapporté d'Al Agharr Ibn Yasâr Al Mouzanî ؓ qui a dit : « Le Prophète ﷺ a dit : « Ô gens ! Repentez-vous à Allah et demandez-Lui de vous pardonner, moi-même je me repens dans la journée cent fois. » »³

— Ce qui est rapporté d'Aboû Hourayrah ؓ qui a dit : « J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « Moi-même je demande à Allah le pardon et me repens à Lui plus de soixantedix fois dans la journée. » »⁴

— Ce qui est rapporté d'Anas Ibn Mâlik ؓ qui a dit : « Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Allah Se réjouit du repentir de Son esclave lorsque celui-ci se repent à Lui, plus que ne se réjouit l'un d'entre vous qui était sur son chameau dans une terre aride puis sont, soudainement, le chameau s'échappe en emportant avec lui nourritures et boissons. Il désespère de le revoir et s'allonge à l'ombre d'un arbre ayant perdu l'espoir de retrouver son chameau. Alors qu'il se trouve dans cet état, voilà que son chameau se tient debout devant lui. Il le saisit donc par la bride et s'exclame sous l'effet de la joie : Ô mon Seigneur ! Tu es mon serviteur et je suis Ton Seigneur. Il s'est trompé en raison de l'intensité de sa joie. » »⁵

1 L'interdiction, 8.

2 La vache, 222.

3 Hadith rapporté par Mouslim.

4 Hadith rapporté par Al Boukhârî.

5 Hadith rapporté par Mouslim.





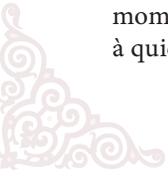
Allah ﷻ Se réjouit certes du repentir de Son serviteur car Il aime le repentir et le pardon. Il aime que Son serviteur revienne vers Lui après s'être éloigné de Lui.

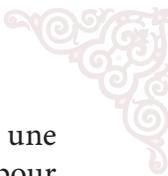
Il est rapporté d'Anas et d'Ibn 'Abbâs ؓ que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Si le fils d'Adam possédait une vallée remplie d'or, il souhaiterait en avoir une deuxième. Or, rien ne comblera sa bouche si ce n'est la terre. Et Allah pardonne à quiconque se repent. »¹

Le repentir consiste à renoncer à la désobéissance à Allah et à revenir vers Son obéissance. En effet, Lui Seul mérite qu'on L'adore. La réelle adoration est d'être pleinement soumis avec humilité, par amour et glorification, à celui qu'on adore. S'il arrive au serviteur d'être distrait au sujet de l'obéissance à Son Seigneur, son repentir consistera alors à revenir à Lui et à se présenter devant Lui comme le fait le pauvre, celui qui est anéanti et craintif.

Le repentir doit obligatoirement se faire dans l'immédiat, il n'est pas permis de le retarder et de le reporter à plus tard, car c'est un ordre d'Allah et de Son Messager. Et tous les ordres d'Allah et de Son Messager doivent être exécutés immédiatement, car le serviteur ne sait ce qu'il adviendra dans le futur, il se peut que la mort le surprenne avant qu'il n'ait pu se repentir, et car le fait de persister dans les péchés durcit inévitablement le cœur, éloigne d'Allah et diminue la foi. En effet, la foi augmente par l'obéissance à Allah et elle diminue à cause des péchés. De plus, persister dans la désobéissance à Allah provoque une dépendance, car lorsque l'âme s'habitue à quelque chose il devient difficile de s'en séparer, il devient alors

¹ Hadith rapporté par Al Boukhârî et Mouslim. C'est-à-dire que par nature, la plupart des gens sont avides d'argent, ils ne se rassasient jamais d'amasser des fortunes jusqu'à mourir et que la terre les enveloppe, et, à ce moment-là seulement ils seront rassasiés. Et Allah pardonne quand même à quiconque se repent parmi ces gens.





très pénible de renoncer à son péché, puis le diable ouvrira une porte menant à d'autres péchés plus graves encore. C'est pour cela que les gens de science savants dans le domaine du comportement ont dit : « Les péchés sont la porte de la mécréance. En les commettant, la personne, petit à petit, aggravera son cas jusqu'à se détourner de la religion, qu'Allah nous accorde le salut et la protection. »

Le repentir qu'Allah a rendu obligatoire est le repentir sincère. Et celui-ci regroupe cinq conditions :

La première : Que le repentir soit sincèrement voué à Allah. Ce qui doit pousser le musulman à se repentir est son amour d'Allah, sa glorification de Lui, l'espoir de Sa récompense et la crainte de Son châtement. Ainsi, il ne doit pas souhaiter à travers son repentir quoi que ce soit de ce bas monde, ni plaire à quiconque parmi les créatures. Sinon, son repentir ne sera pas accepté car il ne s'est pas repenti pour Allah mais pour une autre raison qu'il a en objectif.

La deuxième : Que le repenti regrette et soit pris de remord pour le péché qu'il a commis, il doit espérer ne jamais être tombé dans son péché afin que son ressenti le fasse revenir à Allah, humilié et blâmant son âme qui l'a incité au mal. De la sorte, son repentir sera accompli avec conviction et clairvoyance.

La troisième : Que le repenti cesse immédiatement son péché. S'il s'agit de l'accomplissement d'un interdit, il devra y renoncer sur le champ, et s'il s'agit du délaissement d'une obligation, il devra aussitôt l'accomplir dans la mesure où il est possible de rattraper l'obligation en question, comme c'est le cas pour la zakât et le pèlerinage par exemple. Le repentir n'est donc pas valable s'il y a persistance dans le péché. Supposons, par exemple, qu'il dise qu'il s'est repenti de l'usure alors qu'il continue à la commettre. Dans ce cas-là, le repentir n'est pas valide. Cela n'est rien d'autre qu'une forme de moquerie





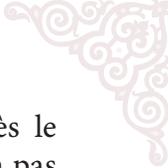
à l'égard d'Allah et de Ses versets qui ne ferait qu'éloigner d'Allah. Pareillement, s'il prétend se repentir de son délaissement de la prière en groupe tout en continuant à la délaissier, alors son repentir ne sera pas valide.

Si le péché commis est lié aux droits des gens, le repentir ne sera valide que s'il s'en est acquitté. S'il a volé de l'argent par exemple, alors son repentir ne sera valide qu'une fois qu'il l'aura rendu à son propriétaire, si celui-ci est vivant, ou aux héritiers, s'il n'est plus de ce monde. S'il n'y a pas d'héritiers, il versera l'argent au trésor public, et s'il ignore qui est le propriétaire, il fera aumône de cet argent en son nom et Allah sait qui est le propriétaire. Et s'il a médité sur un musulman, il devra lui présenter ses excuses si celui-ci est au courant, ou s'il redoute qu'il le sache. Sinon, il demandera pardon en faveur de ce musulman et l'évoquera en bien en citant ses qualités en présence de ceux avec qui il avait médité sur lui, les bonnes actions effacent, certes, les mauvaises.

Le repentir d'un péché est valable même si, à coté, d'autres péchés sont commis, car les actions sont fractionnées et la foi augmente et diminue. Mais la personne ne sera qualifiée de repentie, dans son sens le plus absolu, et méritera les éloges qu'implique le repentir, que lorsqu'elle se sera repentie à Allah de tous ses péchés.

La quatrième : Que le repenti ait la ferme résolution de ne plus recommencer son péché dans l'avenir, car cela est un des fruits du repentir et une preuve de sa véracité. S'il dit qu'il s'est repenti alors qu'il est résolu à recommencer plus tard ou qu'il hésite, son repentir ne sera pas valide, car c'est un repentir temporaire où l'auteur attend la moindre occasion pour recommencer. Cela montre aussi qu'il ne réproouve pas le péché et ne souhaite pas y renoncer et le délaissier pour revenir à l'adoration d'Allah.





La cinquième : Que le repentir n'ait pas lieu après le moment où il ne sera plus valable. Si c'est le cas, il ne sera pas valide. Ce moment où le repentir n'est plus valable est de deux sortes : une générale qui concerne tout le monde, et une autre, spécifique à chaque personne.

— La générale est le lever du soleil à l'ouest. Lorsque le soleil se lèvera à l'ouest, le repentir ne sera plus d'aucune utilité. Allah ﷻ a dit sur le sujet (traduction rapprochée du sens du verset) : ﴿Le jour où un des signes de Ton Seigneur surviendra, la foi de ceux qui ne croyaient pas jusque-là ne sera d'aucune utilité, et le bien ne sera compté qu'à celui qui le pratiquait auparavant.﴾¹

Ce qui est voulu par l'un des signes évoqués dans le verset est le lever du soleil à l'ouest. C'est ce qu'a expliqué le Prophète ﷺ. Il est rapporté de 'Abdallah Ibn 'Amr Ibn Al 'Âs ؓ que le Prophète ﷺ a dit : « Le repentir ne cesse d'être accepté jusqu'à ce que se lève le soleil de son couchant². Lorsqu'il se lèvera de ce côté, tous les cœurs seront scellés avec ce qu'ils contiennent et les actions ne seront plus d'aucune utilité. »³

Il est également rapporté d'Aboû Hourayrah ؓ qu'il a dit : le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quiconque se repent avant que le soleil se lève de son couchant, Allah lui accepte son repentir. »⁴

— **La spécifique** est l'arrivée de la mort. Ainsi, dès lors que la mort se présente à l'individu et l'atteint, le repentir lui est inutile et il n'est pas valide.

Allah ﷻ a dit à ce sujet (traduction rapprochée du sens du verset) : ﴿Il n'est pas de repentir pour ceux qui commettent

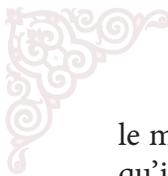
1 Le bétail, 158.

2 De l'Occident.

3 Hadith rapporté par l'imam Aḥmad, Ibn Kathîr a dit : « Sa chaîne de transmission est bonne. »

4 Hadith rapporté par Mouslim.





le mal jusqu'au moment où la mort se présente à l'un d'eux, et qu'il dit : « À présent, je me repens ! »¹

Et il est rapporté de 'Abdallah Ibn 'Oumar Ibn Al Khattâb ؓ que le Prophète ﷺ a dit : « Certes, Allah accepte le repentir de Son serviteur tant que son âme n'arrive pas à sa gorge. »²

À partir du moment où le repentir est valide, qu'il regroupe toutes ses conditions et qu'il est accepté, Allah efface le péché commis quel qu'il soit, quand bien même il serait grave.

Allah ﷻ a dit (traduction rapprochée du sens du verset) : ﴿Dis : Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez point de la miséricorde d'Allah, car Allah pardonne tous les péchés. Il est le Pardonneur, le Miséricordieux.﴾³

Ce verset concerne ceux qui se repentent et reviennent vers leur Seigneur, soumis à Lui.

Allah ﷻ a dit (traduction rapprochée du sens du verset) : ﴿Quiconque agit en mal ou se fait tort à lui-même, puis implore le pardon d'Allah, trouvera Allah pardonneur et miséricordieux.﴾⁴

Accourez, qu'Allah vous fasse miséricorde, au repentir sincère à votre Seigneur avant que la mort ne vous surprenne et que vous ne soyez plus en mesure d'avoir une mort salutaire.

Le cheikh, qu'Allah lui fasse miséricorde, conclut en invoquant Allah :

1 Les femmes, 18.

2 Hadith rapporté par l'imam Aḥmad et At-Tirmidhî qui ajouta : « hadith bon ».

3 Les groupes, 53.

4 Les femmes, 110.





« Ô Allah ! Accorde-nous un repentir sincère par lequel nos péchés passés seront effacés, facilite-nous le chemin facile et éloigne-nous du chemin difficile. Pardonne-nous, ainsi qu'à nos parents, et à l'ensemble des musulmans dans l'au-delà et ici-bas, par Ta miséricorde, Toi qui es le plus Miséricordieux des miséricordieux. Que les prières et les salutations d'Allah soient sur notre Prophète Mouhammad, sa famille et l'ensemble de ses Compagnons. » »

